

# Allianz

## Règles d'entreprise contraignantes

[Version publique]

Version 2.0

En vigueur :  
Janvier 2023

### Objet du présent document

Le présent document décrit les règles d'entreprise contraignantes d'Allianz (BCR), précédemment appelées "Allianz Privacy Standard", et vous fournit des informations sur les règles régissant le transfert international de données à caractère personnel entre les sociétés du groupe Allianz opérant dans l'Espace économique européen (EEE) et les sociétés du groupe Allianz situées en dehors de cet espace. Elle décrit également vos droits en ce qui concerne ces transferts, ce que vous devez faire si vous souhaitez exercer vos droits ou formuler une réclamation relative à ces transferts, et comment nous contacter.

## Contenu

	Section	Rubrique	Page
	<b>A.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
	<b>B.</b>	<b>Principes de respect de la vie privée et de la protection des données</b>	<b>6</b>
	B.I.	La prudence est de mise	6
	B.II.	Qualité des données	6
	B.III.	Transparence et source	6
	B.IV.	Légitimité du traitement	8
	B.V.	Relations avec les sous traitants	9
	B.VI.	Transferts et transferts vers l'étranger	10
	B.VII.	Sécurité et protection des données personnelles	10
	B.VIII.	Perte de données personnelles	10
	B.IX.	Protection de la vie privée dès la conception et par défaut	11
	B.X.	Coopération avec les autorités chargées de la protection des données	11
	<b>C.</b>	<b>Vos droits</b>	<b>11</b>
	C.I.	Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement	12
	C.II.	Demandes d'objection	12
	C.III.	Demandes de restriction	13
	C.IV.	Demandes de portabilité	14
	C.V.	Demandes d'opposition à des décisions automatisées	14
	C.VI.	Traitement de vos demandes et réclamations relatives à vos données personnelles	14
	<b>D.</b>	<b>Transferts internationaux de vos données à caractère personnel</b>	<b>15</b>
	D.I.	Vos réclamations et la façon dont nous les traitons	15
	D.II.	Vos droits de tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données à caractère personnel	15
	<b>E.</b>	<b>Application des lois et règlements</b>	<b>17</b>
			

<b>F.</b>	<b>Mises à jour du présent document</b>	<b>17</b>
-----------	---	-----------



## A. Introduction

- Il s'agit de la version publique des règles d'entreprise contraignantes (BCR) d'Allianz, qui ont été approuvées par les autorités nationales de protection des données de l'Espace économique européen (EEE). Ces autorités comprennent l'autorité principale de protection des données du groupe Allianz, l'autorité bavaroise de protection des données (BayLDA).
- Les BCR ont été mises au point par l'EEE pour permettre aux multinationales d'effectuer des transferts transfrontaliers de données à caractère personnel au sein de leur organisation, dans le respect des lois et réglementations de l'EEE en matière de protection des données et de la vie privée. En principe, les lois et règlements de l'EEE n'autorisent pas le transfert de données à caractère personnel de l'EEE vers l'Asie, les États-Unis et d'autres régions. Avec les BCR, les entreprises dépassent cette restriction.
- L'obtention de l'agrément BCR souligne l'engagement d'Allianz à maintenir la confiance de ses clients, de ses employés et de ses partenaires commerciaux quant à l'utilisation de leurs données personnelles.
- Les BCR concernent les activités de traitement qu'Allianz effectue en tant que responsable du traitement des données dans le cadre de ses activités commerciales. Les BCR couvrent les données à caractère personnel des employés actuels, anciens et potentiels. Elles couvrent également les données des agents, courtiers, intermédiaires, administrateurs de pension, fournisseurs et prestataires de services, actionnaires et autres partenaires commerciaux. Elles couvrent également les clients, les entreprises clientes, les représentants des clients et des entreprises clientes, et d'autres tiers.
- Les sociétés du groupe Allianz sont tenues de mettre en œuvre les BCR. La version publique des BCR et une liste actualisée des sociétés du groupe Allianz qui se sont engagées à respecter les BCR sont disponibles sur le site <https://www.allianz.com/en/info/privacy-statement/>.

## Termes clés

Durée	Description
<b>Groupe Allianz</b>	Le groupe Allianz comprend Allianz SE et toute société affiliée conformément à l'article 15 de la loi allemande sur les sociétés anonymes (AktG).
<b>Règles d'entreprise contraignantes (BCR)</b>	Ils constituent le mécanisme légalement reconnu pour légitimer et faciliter les transferts de données à caractère personnel provenant de l'EEE ou traitées dans l'EEE au sein d'un groupe d'entreprises.
<b>Responsable du traitement</b>	Un responsable du traitement est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités ("pourquoi") et les moyens ("comment") du traitement de vos données à caractère personnel. Si deux responsables du traitement ou plus déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement, ils sont considérés comme des responsables conjoints et doivent coopérer de manière transparente pour garantir le respect des BCR.
<b>Sous traitant</b>	Il s'agit d'une personne physique ou morale qui traite vos données à caractère personnel pour le compte d'un responsable du traitement.
<b>EEE</b>	L'Espace économique européen comprend les pays faisant partie de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.
<b>Salariés</b>	Couvre tous les employés, directeurs, administrateurs et membres du conseil d'administration d'une société du groupe Allianz.
<b>Responsable groupe de la protection des données personnelles</b>	Responsable de la protection des données personnelles du groupe Allianz. Cette personne est nommée par le conseil d'administration d'Allianz SE.
<b>Département groupe de la protection des données personnelles</b>	Se réfère au Département de protection des données personnelles du groupe Allianz SE.
<b>Une personne physique/individu</b>	Une personne est définie comme une personne physique identifiée ou identifiable à laquelle se rapportent des données à caractère personnel. Une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique. Dans les BCR, il s'agit des employés et du personnel assimilé, des clients, des partenaires

	commerciaux ou de tout autre tiers dont les données à caractère personnel sont traitées.
<b>Transferts internationaux</b>	Signifie une divulgation de données à caractère personnel, par transmission physique ou accès à distance, à des sociétés du groupe Allianz situées en dehors de l'EEE qui sont légalement liées par les BCR.
<b>Données personnelles</b>	Désigne toute information relative à une personne.
<b>Perte de données personnelles</b>	On entend par perte de données à caractère personnel tous les cas de perte, de fuite ou de violation de données, qui comprennent ou pourraient comprendre des données à caractère personnel.

<b>Durée</b>	<b>Description</b>
<b>Traitement</b>	Toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur vos données à caractère personnel ou sur des ensembles de vos données à caractère personnel. Il peut s'agir d'opérations automatisées ou d'autres moyens. Il couvre des activités telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition des données. Elle se réfère également à l'alignement ou à la combinaison, à la restriction, à l'effacement ou à la destruction des données.
<b>Profilage</b>	Le profilage est toute forme de traitement automatisé de vos données à caractère personnel consistant à utiliser vos données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels vous concernant. Il peut s'agir d'une utilisation à des fins d'analyse ou de prédiction d'aspects concernant votre performance au travail, votre situation économique, votre santé, vos préférences personnelles, vos intérêts, votre fiabilité, votre comportement, votre localisation ou vos déplacements.
<b>Destinataire</b>	Un destinataire est une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme, à qui les données à caractère personnel sont communiquées, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

<b>Données personnelles sensibles</b>	Il s'agit de données à caractère personnel qui peuvent révéler votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, vos croyances religieuses ou philosophiques, ou votre appartenance à un syndicat. Il s'agit également du traitement de vos données génétiques et biométriques pour vous identifier de manière unique, ainsi que des données relatives à votre santé ou des données relatives à votre vie sexuelle ou à votre orientation sexuelle.
---------------------------------------	---



## B. Principes de respect de la vie privée et de la protection des données

Les sociétés du groupe Allianz observent les principes suivants lorsqu'elles traitent des données personnelles soumises aux lois et réglementations de l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données.

### I. La prudence est de mise

Nous traitons vos données à caractère personnel avec le soin nécessaire, de manière équitable, licite et transparente.

### II. Qualité des données

#### 1. Limitation des finalités

Nous ne traitons vos données à caractère personnel que pour atteindre nos objectifs professionnels spécifiques, clairs et légitimes. Nous pouvons apporter des modifications spécifiques, claires et légitimes à nos objectifs commerciaux.

Toute nouvelle finalité commerciale sera compatible avec les finalités initiales pour lesquelles nous avons collecté vos données à caractère personnel, à moins que vous n'acceptiez que vos données soient traitées à d'autres fins. Nous vous informerons alors de ces changements.

#### 2. Minimisation et exactitude des données

Si vous nous informez de modifications de vos données personnelles ou si nous apportons des modifications dans le cadre de notre traitement de vos données personnelles, nous veillons à ce que :

- que vos données personnelles sont à jour et que, si des données personnelles sont inexactes, elles sont rapidement effacées ou rectifiées, selon le cas, en tenant compte de la raison pour laquelle nous traitons vos données personnelles.
- Toute mise à jour de vos données personnelles est répercutée dans nos systèmes et bases de données, qu'ils soient internes ou externes.
- Vos données personnelles sont adéquates et limitées à ce qui est nécessaire à nos activités.

#### 3. Limitation de la conservation

Nous ne conservons vos données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux ou pendant la durée requise par la loi.

Nous supprimons et/ou archivons de manière appropriée vos données à caractère personnel lorsque nous n'en avons plus besoin. Par ailleurs, nous rendons vos données personnelles anonymes de manière à ce que vous ne puissiez plus être identifié(e) si nous souhaitons les conserver au-delà de ce moment.

### III. Transparence et source

En règle générale, nous recueillons vos données personnelles directement auprès de vous. Si nous collectons des données à caractère personnel auprès d'autres sources, c'est parce que cela est nécessaire et autorisé par la loi. Les informations que nous vous fournissons diffèrent selon la source des données à caractère personnel. Le tableau suivant présente les informations que nous vous fournissons lorsque nous collectons vos données à caractère personnel soit directement auprès de vous, soit auprès d'une autre source :

Règles d'entreprise contraignantes d'Allianz [Version

	<b>Données collectées directement auprès de vous</b>	<b>Données collectées auprès de tiers</b>
La société (ou le représentant) du groupe Allianz qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel (responsable du traitement).	✓	✓
La personne à contacter en cas de questions ou d'inquiétudes concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Il s'agit généralement du délégué à la protection des données ou du professionnel de la protection des données.	✓	✓
La raison pour laquelle nous devons traiter vos données personnelles et la base juridique qui nous permet de le faire.	✓	✓
Si nous pensons que le traitement de vos données personnelles est dans notre intérêt légitime ou dans celui d'un tiers, ainsi que les détails de cet intérêt.	✓	✓
Le type de données personnelles que nous traitons (par exemple, votre nom ou votre date de naissance).		✓
Les entreprises et les personnes, ou les catégories d'entreprises et de personnes avec lesquelles nous partageons vos données à caractère personnel.	✓	✓
Les mesures que nous prenons pour protéger vos données à caractère personnel lorsque nous les transmettons à d'autres entreprises ou personnes situées en dehors de l'EEE, ainsi que la manière d'obtenir de plus amples informations sur ces mesures.	✓	✓
La durée de conservation de vos données personnelles ou, si cela n'est pas possible, la manière dont nous avons décidé de cette durée.	✓	✓
Les droits que vous avez par rapport à vos données personnelles.	✓	✓
Votre droit de décider - à tout moment - que vous ne consentez plus à ce que nous traitions vos données à caractère personnel si vous nous aviez déjà donné votre consentement. Toutefois, tout traitement que nous avons effectué auparavant ne sera pas affecté par votre décision de révoquer votre consentement.	✓	✓

Votre droit de déposer une plainte auprès d'une autorité compétente en matière de protection des données dans l'EEE.	✓	✓
Comment nous avons obtenu vos données personnelles et si elles ont été obtenues à partir de sources accessibles au public.		✓

	<b>Données collectées directement auprès de vous</b>	<b>Données collectées auprès de tiers</b>
Si nous collectons vos données personnelles parce que cela est requis par des lois ou des règlements, par un contrat signé entre nous ou si nous en avons besoin avant de conclure un contrat avec vous. Nous vous informerons également si vous êtes obligé de fournir vos données personnelles et des conséquences possibles si vous ne le faites pas.	✓	
Si nous utilisons vos données à caractère personnel pour prendre des décisions à votre sujet de manière automatique et sans intervention humaine, y compris si nous utilisons vos données à caractère personnel pour évaluer des aspects personnels vous concernant. Nous vous fournirons également des informations supplémentaires sur l'importance de ces décisions, la manière dont elles sont prises et leurs conséquences potentielles.	✓	✓

Nous vous fournissons ces informations lorsque nous collectons vos données personnelles. Si cela n'est pas possible, nous vous en informerons :

- Dans un délai d'un mois à compter de la collecte de vos données personnelles
- lorsque nous communiquons avec vous pour la première fois (si nous utilisons les données à caractère personnel pour communiquer avec vous), ou
- Si la communication à un autre destinataire est prévue, au moment où vos données à caractère personnel sont communiquées pour la première fois

Dans certaines circonstances, nous n'avons pas besoin de vous informer. Par exemple, si vous connaissez déjà ces informations ou si nous sommes légalement tenus de collecter ou de partager vos données personnelles.

## **IV. Licéité du traitement**

### **1. Base légale pour le traitement de vos données personnelles**

Nous n'utilisons vos données à caractère personnel que si nous disposons d'une base légale pour

le faire. Nous pouvons traiter vos données personnelles que si nous sommes amenés à :

- conclure ou exécuter un contrat avec vous ou prendre des mesures à votre demande avant de conclure un contrat
- Respecter nos obligations légales
- protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne
- accomplir une tâche d'intérêt public ou exercer une autorité officielle dont nous sommes investis, ou
- entreprendre des actions dans notre intérêt commercial légitime ou dans l'intérêt commercial d'un tiers, sauf si votre intérêt ou vos droits et libertés fondamentaux l'emportent sur ces intérêts légitimes

Nous pouvons également traiter vos données personnelles avec votre consentement.

## **2. Consentement**

Si nous traitons vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement, nous veillerons à ce que :

- la formulation et le format utilisés pour recueillir votre consentement soient clairs et faciles à comprendre, et à ce que votre consentement soit librement donné, spécifique, éclairé et clair.
- nous disposions de procédures permettant d'enregistrer l'octroi et le retrait de votre consentement et veiller à ce que vous puissiez facilement retirer votre consentement. Nous vous informerons également de ce droit de retrait avant que vous ne donniez votre consentement.
- votre consentement soit recueilli dans le cadre d'une déclaration écrite portant également sur d'autres questions, telles qu'un contrat, la demande de consentement dans la déclaration écrite soit présentée d'une manière qui se distingue clairement des autres questions.

## **3. Données personnelles sensibles**

Nous ne traitons vos données personnelles sensibles que si le traitement est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- pour que nous puissions exercer les droits prévus par la législation et la réglementation en matière d'emploi, de sécurité sociale et de protection sociale
- à des fins de santé préventive ou de médecine du travail, telles que l'évaluation de la capacité de travail d'un employé, le diagnostic médical, la prise en charge sanitaire ou sociale et les activités des professionnels de la santé
- dans l'intérêt public en termes de santé publique, si la législation et la réglementation de l'EEE l'exigent
- pour des raisons d'intérêt public majeur, si les lois et règlements de l'EEE l'exigent
- à des fins d'archivage dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques si les lois et règlements de l'EEE l'exigent
- en cas de traitement relatif à vos données personnelles sensibles que vous avez rendues publiques
- à des fins de protection de vos intérêts vitaux ou de ceux d'une autre personne si vous n'êtes pas physiquement ou légalement en mesure de donner votre consentement, ou
- dans le cadre de réclamations juridiques.

Par ailleurs, nous traitons vos données à caractère personnel sensibles si vous consentez explicitement à leur traitement pour une ou plusieurs finalités, à moins que cela ne soit interdit par les lois et réglementations de l'EEE.

## **4. Données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions**

Nous ne traitons les données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions, ou aux mesures de sécurité connexes, que si cela est autorisé ou requis par les lois et règlements de l'EEE prévoyant des garanties adéquates pour vos droits et libertés.

## **V. Relations avec les sous-traitants (par exemple, les prestataires de services travaillant pour nous)**

Nous n'autorisons les sous-traitants agissant au nom des sociétés du groupe Allianz à Règles d'entreprise contraignantes d'Allianz [Version

collecter et à traiter vos données personnelles que s'ils concluent avec nous un accord écrit définissant les exigences en matière de confidentialité et de protection des données.

Pour garantir la qualité de ce processus, nous veillerons à :

- Effectuer des contrôles de diligence raisonnable et des évaluations des risques pour évaluer les sous traitants afin de s'assurer qu'ils respectent nos obligations en matière de sécurité et de confidentialité et qu'ils protègent vos données à caractère personnel.

- Contrôler périodiquement les sous-traitants de données pour vérifier qu'ils respectent en permanence leurs obligations en matière de confidentialité et de protection des données.

## **VI. Transferts et transferts ultérieurs vers l'étranger**

Nous pouvons transférer vos données à caractère personnel depuis l'EEE vers des sociétés du groupe Allianz situées en dehors de l'EEE si elles respectent les règles énoncées dans les BCR.

Les transferts de vos données à caractère personnel à des sociétés du groupe Allianz situées en dehors de l'EEE qui ne sont pas couvertes par les règles des BCR, ainsi que les transferts à des responsables du traitement des données ou à des sous-traitants qui ne sont pas membres du groupe Allianz, ne sont autorisés que si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- L'entreprise se trouve dans un pays où la Commission européenne a reconnu l'adéquation des lois et réglementations de ce pays en matière de protection de la vie privée et des données personnelles .
- L'entreprise vers laquelle vos données personnelles sont transférées offre des garanties appropriées en ce qui concerne ces données personnelles. Par exemple, si cette entreprise a signé des clauses de confidentialité et de protection des données qui ont été adoptées par la Commission européenne ou une autorité de protection des données.
- Dans les circonstances spécifiques et limitées autorisées par les lois et réglementations applicables à l'EEE en matière de confidentialité et de protection des données. Par exemple, avec votre consentement explicite ou si le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat entre nous, ou
- En dernier recours, si le transfert est nécessaire pour nos intérêts commerciaux légitimes impérieux, à condition que certaines conditions soient remplies (par exemple, le transfert est limité et non répétitif et il n'y a pas de raisons impérieuses empêchant le transfert). Dans ce cas, nous informons normalement une autorité de protection des données du transfert avant qu'il n'ait lieu.

## **VII. Sécurité et protection des données personnelles**

Nous traitons vos données personnelles conformément aux politiques et normes de sécurité de l'information d'Allianz et aux lois et réglementations qui s'appliquent à nous.

Nous adoptons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre les risques pouvant résulter d'une utilisation inappropriée, en particulier contre la destruction, l'altération ou la perte accidentelle ou illégale, ainsi que contre la divulgation ou l'accès non autorisé à vos données à caractère personnel. Les mesures dépendent de facteurs tels que l'état de la technique, la nature et la portée du traitement et le niveau de risque :

- utiliser le cryptage, l'anonymisation et l'anonymisation partielle de vos données à caractère personnel, le cas échéant
- tester, évaluer et apprécier régulièrement l'efficacité des mesures de sécurité pour assurer la sécurité du traitement
- Maintenir la continuité des activités et les plans de reprise après sinistre ainsi que les mesures d'urgence, y compris la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes et des services.

## **VIII. Perte de données personnelles**

Nous vous informerons - sans délai injustifié - si un incident de perte de données à caractère personnel est susceptible d'entraîner un niveau élevé de risque pour vos droits et libertés, y compris les spécificités suivantes :

- Nom et coordonnées de notre DPD
- Nature de l'incident de perte de données à caractère personnel

- Conséquences probables de l'incident de perte de données à caractère personnel
- les mesures que nous prenons ou prévoyons de prendre pour remédier à l'incident de perte de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures visant à en atténuer l'impact.

Nous ne vous en informerons pas si :

- Nos mesures de sécurité rendent les données personnelles inaccessibles ou inutilisables à toute personne qui n'est pas autorisée à y accéder (par exemple, les données personnelles sont cryptées).
- Nous prenons des mesures ultérieures pour garantir que tout risque élevé pour vos droits et libertés est improbable, ou
- Le fait de contacter individuellement chaque personne concernée implique un effort disproportionné. Dans ce cas, nous publierons une communication publique ou une mesure similaire afin de garantir que vous soyez informé d'une manière tout aussi claire et efficace.

## **IX. Protection de la vie privée dès la conception et par défaut**

### **1. La protection de la vie privée dès la conception**

Nous tenons compte du principe de protection de la vie privée dès la conception lorsque nous concevons ou modifions un aspect qui a une incidence sur le traitement des données à caractère personnel (par exemple, en développant un nouveau produit, un nouveau service ou un nouveau système de technologie de l'information) pour nous aider à :

- Identifier et limiter les impacts et les risques du traitement en matière de protection des données
- se conformer aux exigences des BCR et aux obligations légales affectant le traitement
- Limiter les données que nous collectons ou identifier d'autres moyens de réduire l'impact sur la confidentialité et la protection des données tout en atteignant le même objectif commercial.

### **2. La protection des données par défaut**

Nous utilisons des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, par défaut, nous ne collectons et ne traitons que les données à caractère personnel nécessaires à nos activités. Nous utilisons également ce principe pour intégrer des contrôles de confidentialité et de protection des données dans nos activités de traitement, ce qui signifie que vos données personnelles ne seront pas publiées ou partagées par défaut.

## **X. Coopération avec les autorités chargées de la protection des données**

Nous coopérons avec les autorités de protection des données de l'EEE en :

- mettant à disposition le personnel nécessaire pour assurer la liaison avec les autorités de protection des données de l'EEE
- se conformant à leurs conseils pour toute question relative aux règles de transferts internationaux.



## **C. Vos droits**

Vos droits sont résumés ci-dessous. Si vous exercez vos droits, faites une demande ou une réclamation, ceux-ci seront traités conformément à la section C.VI (Traitement de vos demandes et réclamations).

## I. Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement

### 1. Demande d'accès

Vous avez le droit de nous demander si nous détenons des données à caractère personnel vous concernant et, le cas échéant, de recevoir une copie de ces données à caractère personnel sous forme électronique, à moins que vous ne souhaitiez les recevoir d'une autre manière (par exemple, une copie papier). En outre, vous pouvez nous demander des informations sur la manière dont nous utilisons vos données personnelles, avec qui nous les partageons, combien de temps nous les conservons, où elles sont stockées, et d'autres informations pour vous aider à comprendre comment nous les utilisons.

### 2. Demande de rectification

Vous avez le droit de nous demander de corriger vos données à caractère personnel (y compris en fournissant une déclaration complémentaire) si elles sont inexactes et de faire mettre à jour les données à caractère personnel incomplètes dans les meilleurs délais. Si nous ne pouvons pas corriger les données à caractère personnel, nous incluons une note dans nos dossiers concernant votre demande de correction de vos données à caractère personnel.

### 3. Demande d'effacement

Vous avez le droit de nous demander d'effacer vos données à caractère personnel si

- Vos données à caractère personnel ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées
- Vos données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illégal
- Vos données personnelles doivent être effacées pour se conformer à une loi ou à un règlement de l'EEE.
- Les données à caractère personnel concernent un enfant ou une personne dont les données à caractère personnel ont été collectées lorsqu'elle était enfant, en relation avec des services fournis via internet, des sites web ou des apps.
- Vous retirez votre consentement au traitement des données à caractère personnel (et s'il s'agit de la seule base sur laquelle nous traitons vos données à caractère personnel).
- Vous vous opposez au traitement fondé sur nos intérêts légitimes, à condition qu'il n'existe pas de motifs légitimes impérieux justifiant la poursuite du traitement, ou
- Vous vous opposez au traitement à des fins de marketing direct.

Si nous avons rendu publiques les données à caractère personnel concernées, nous prenons également des mesures raisonnables pour informer les autres responsables du traitement des données afin qu'ils puissent chercher à effacer les liens vers vos données à caractère personnel ou les copies de celles-ci.

Nous pouvons refuser de donner suite à votre demande d'effacement de vos données personnelles si le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour :

- Exercer notre droit à la liberté d'expression et d'information
- Se conformer aux lois et règlements de l'EEE
- Pour l'exécution d'une tâche effectuée dans l'intérêt public ou pour l'exercice de l'autorité officielle dont nous sommes investis
- Établir, exercer ou défendre des droits légaux.

Dans ces cas, nous pouvons restreindre le traitement au lieu d'effacer vos données à caractère personnel si vous nous en faites la demande. Voir la section C.III pour plus de détails.

## **II. Demandes d'opposition**

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles si nous les traitons sur la base de nos intérêts légitimes. Cela inclut tout "profilage". Notre déclaration de confidentialité

vous informe lorsque nous nous appuyons sur des intérêts légitimes pour traiter vos données à caractère personnel. Dans ce cas, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions démontrer des raisons légitimes impérieuses de poursuivre le traitement. Nous pouvons rejeter votre demande si le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour établir, exercer ou défendre des droits légaux.

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct. Vous pouvez également vous opposer à tout moment au profilage à l'appui de notre marketing direct. Dans ce cas, nous cesserons de traiter vos données à caractère personnel dès réception de votre objection.

### **III. Demandes de limitation du traitement**

Vous avez le droit de nous demander de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel si

- Vous contestez l'exactitude de vos données personnelles et nous sommes en train de vérifier les données personnelles que nous détenons ;
- Le traitement est illégal et vous ne souhaitez pas que nous effacions vos données à caractère personnel ;
- Nous n'avons plus besoin de vos données à caractère personnel pour la ou les finalités initiales du traitement, mais vous en avez besoin pour établir, exercer ou défendre des droits légaux et vous ne voulez pas que nous supprimions les données à caractère personnel en conséquence ; ou
- Vous vous êtes opposé au traitement effectué en raison de nos intérêts légitimes (voir section précédente), tandis que nous vérifions si nos motifs légitimes l'emportent sur les vôtres.

Si le traitement est restreint, nous ne pouvons traiter vos données à caractère personnel (sauf à des fins de stockage) que :

- Si vous nous avez donné votre consentement ;
- Pour établir, exercer ou défendre des réclamations légales ;
- pour protéger les droits d'une autre personne physique ou morale ; ou
- Pour des raisons d'intérêt public important telles que définies par les lois et réglementations applicables à l'EEE.

Lorsque le traitement est restreint à la suite de votre demande, nous vous en informons avant de lever la restriction.

### **IV. Demandes de portabilité**

Si notre traitement est effectué par voie numérique et qu'il est nécessaire à l'exécution d'un contrat avec vous, ou s'il est fondé sur votre consentement, vous avez le droit de

- recevoir les données à caractère personnel que vous nous avez fournies dans un format électronique structuré, couramment utilisé et lisible; et
- transférer vos données personnelles à une autre organisation ou nous demander de le faire pour vous si cela est techniquement possible.

Si votre demande porte sur un ensemble de données à caractère personnel qui concerne également d'autres personnes, le fait que vous nous demandiez de porter ces données

comme décrit ci-dessus n'empêche pas ces personnes d'exercer leurs propres droits concernant leurs données à caractère personnel.

Même si vous demandez la portabilité de vos données à caractère personnel, vous conservez le droit de demander également leur effacement conformément à la section C.1.3 ci-dessus.

## V. Demandes d'opposition à des décisions automatisées

D'une manière générale, vous avez le droit de vous opposer à toute décision produisant un effet juridique à votre égard (par exemple, la résiliation de votre contrat) ou vous affectant de manière significative (par exemple, le refus de votre demande d'assurance en ligne) si cette décision est fondée exclusivement sur le traitement automatisé de vos données à caractère personnel. Cela inclut les décisions automatisées fondées sur le profilage.

Nous pouvons refuser votre demande si la décision en question est :

- Nécessaire pour conclure un contrat avec vous, ou pour l'exécution de votre contrat avec nous ;
- Permis par les lois et règlements de l'EEE ; ou
- Sur la base de votre consentement explicite.

Nous ne prendrons des décisions reposant uniquement sur un traitement automatisé et impliquant vos données personnelles sensibles que si vous avez donné votre consentement explicite ou si le traitement est nécessaire pour des raisons d'intérêt public important, sur la base des lois et règlements applicables dans l'EEE, et si nous sauvegardons vos droits, vos libertés et vos intérêts légitimes.

## VI. Traitement de vos réclamations relatives à vos données personnelles

### 1. Confirmation de votre identité

Nous voulons nous assurer que nous ne transmettons pas vos informations à une personne qui n'y a pas droit. C'est pourquoi nous pouvons vous demander des informations supplémentaires pour confirmer votre identité avant de traiter votre demande.

### 2. Délais de traitement des demandes

Lorsque nous recevons une demande de votre part :

- Nous vous informons de toute mesure prise dans les meilleurs délais. Au plus tard, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.
- Nous pouvons prolonger le délai de réponse de deux mois supplémentaires en fonction de la nature de votre demande. Nous vous informerons de toute prolongation dans un délai d'un mois, en vous indiquant les raisons de cette prolongation.
- Nous vous informerons dès que possible (au plus tard dans un délai d'un mois) si nous décidons de ne pas donner suite à votre demande, en vous indiquant les raisons de notre refus. Vous recevrez également des informations sur votre droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données de l'EEE et/ou sur votre droit d'introduire un recours juridictionnel.

### 3. Forme de la réponse

Si vous faites une demande par voie électronique, nous nous efforçons d'y répondre par voie électronique, à moins que vous ne nous demandiez d'y répondre d'une autre manière.

### 4. Coûts

En général, nous ne facturons pas votre demande. Toutefois, nous pouvons être amenés à le faire dans les cas suivants :

- Votre demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ; ou
- Vous demandez des copies supplémentaires des données à caractère personnel que nous

vous avons déjà fournies.

#### **5. Refus de donner suite à votre demande**

Nous pouvons refuser de donner suite à votre demande si

- La demande est infondée ou excessive, par exemple si elle est répétitive ;
- Notre traitement ne nécessite pas que nous vous identifions et nous pouvons démontrer que nous ne pouvons pas vous identifier ; ou
- Les lois et réglementations de l'EEE nous empêchent de répondre à votre demande, par exemple si un tribunal ou une autorité de régulation nous a imposé une obligation légale.

#### **6. Notification de changement de destinataires de vos données à caractère personnel**

Nous informons les tiers avec lesquels nous partageons vos données à caractère personnel, tels que les fournisseurs ou les prestataires de services, des changements liés à l'effacement, à la rectification ou à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel, à moins que cela ne soit impossible ou n'implique des efforts disproportionnés. Nous vous informerons de l'identité de ces destinataires si vous en faites la demande.



## **D. Transferts internationaux de vos données à caractère personnel**

### **I. Vos réclamations et la façon dont nous les traitons**

Nous prenons au sérieux toute réclamation concernant la manière dont vos données personnelles ont été traitées dans le cadre des règles relatives aux transferts internationaux. Vous pouvez déposer une réclamation en envoyant un courriel à [GoodPrivacy@allianz.com](mailto:GoodPrivacy@allianz.com).

Nous procéderons de la manière suivante :

- Accuser réception de votre plainte dans un délai de deux semaines, s'efforcer de la résoudre et vous répondre dès que possible et, en tout état de cause, dans un délai de deux mois. Nous vous informerons de la procédure et des délais de réponse et vous tiendrons au courant pendant cette période ;
- Enquêter sur les circonstances relatives à votre plainte et collecter des informations afin de fournir une réponse ;
- Transmettre rapidement votre réclamation au responsable de la protection de la vie privée du groupe si, au cours de l'enquête, le personnel d'Allianz chargé de traiter la plainte estime que le délai de deux mois ne pourra pas être respecté. Nous vous informerons de ce fait et de notre estimation du temps nécessaire au traitement de votre réclamation (en tout état de cause, dans les deux mois suivant la transmission) ;
- Résoudre votre réclamation si elle est confirmée et vous informer des mesures que nous avons prises. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat, vous pouvez adresser votre réclamation au Responsable Groupe de la protection de la vie privée du groupe ; et
- vous informer si votre réclamation n'est pas acceptée et de votre droit de porter votre réclamation devant l'autorité de surveillance ou de déposer une plainte devant un tribunal.

### **II. Vos droits de tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données à caractère personnel**

Les règles relatives aux transferts internationaux en vertu des lois et réglementations de l'EEE sur la confidentialité et la protection des données exigent que, lorsque des données à caractère personnel sont transférées d'une société du groupe Allianz située dans l'EEE à une société du groupe Allianz située en dehors de l'EEE, les personnes dont les données à caractère personnel sont transférées doivent pouvoir bénéficier de certains droits relatifs à Règles d'entreprise contraignantes d'Allianz [Version

ces données en tant que tiers bénéficiaires. Par conséquent, si vos données personnelles sont transférées d'une société du groupe Allianz située dans l'EEE vers des sociétés du groupe Allianz situées en dehors de l'EEE, vous pouvez faire valoir les droits suivants en tant que tiers bénéficiaires :

- Diligence (section B.I)
- Qualité des données (section B.II)
- Transparence et source (Section B.III)
- Licéité du traitement (section B.IV)
- Relations avec les sous traitants (section B.V)
- Transferts et transferts ultérieurs (section B.VI)
- Sécurité et protection des données personnelles (section B.VII)
- Perte de données à caractère personnel (section B.VIII)
- Protection de la vie privée dès la conception et par défaut (section B.IX)
- Coopération avec les autorités chargées de la protection des données (section B.X)
- Demandes d'accès, de rectification ou d'effacement (section C.I)
- Demandes d'opposition (section C.II)
- Demandes de limitation du traitement (section C.III)
- Demandes de portabilité (section C.IV)
- Demandes d'opposition à des décisions automatisées (section C.V)
- Traitement de vos demandes relatives à vos données personnelles (section C.VI)
- Vos réclamations et la manière dont nous les traitons (section D.I)
- Vos droits de tiers bénéficiaire concernant les transferts internationaux de vos données à caractère personnel (section D.II)
- Application des lois et règlements (section E)

L'exercice d'un droit de tiers bénéficiaire signifie que vous pouvez intenter une action contre une société du groupe Allianz soumise aux règles des BCR, conformément aux règles de responsabilité énoncées ci-dessous, même si vous ne traitez pas normalement avec elle et que vous n'avez pas de contrat avec elle. Cela inclut le recours à des mesures judiciaires pour toute violation de vos droits, y compris la réparation et, le cas échéant, l'indemnisation.

Dans tous les cas, vous avez le droit d'introduire une réclamation pour violation de vos droits de tiers bénéficiaire conformément à la présente section. Vous pouvez introduire une réclamation auprès des instances suivantes

- Les tribunaux de la juridiction de la société du groupe Allianz située dans l'EEE qui a transféré vos données personnelles en dehors de l'EEE ;
- les tribunaux de la juridiction dans laquelle vous avez votre résidence habituelle dans l'EEE ; et/ou
- L'autorité de protection des données de l'EEE du pays de l'EEE où vous avez votre résidence habituelle ou votre travail, ou dans lequel la violation présumée a eu lieu.

Si une société du groupe Allianz située dans l'EEE ("l'exportateur") partage vos données à caractère personnel avec une autre société du groupe Allianz située en dehors de l'EEE ("l'importateur"), ce qui entraîne une violation des BCR affectant vos données à caractère personnel, vous pouvez déposer une plainte contre l'exportateur. La responsabilité de l'exportateur est limitée aux dommages matériels et immatériels directs résultant de la violation.

Il incombe à Allianz de prouver qu'elle n'est pas responsable de la violation ou qu'aucune

violation n'a eu lieu.



## E. Application des lois et règlements

Si une partie des BCR est moins stricte que les lois ou réglementations locales, ces dernières s'appliqueront en plus de ces exigences.

Nous chercherons à résoudre tout conflit entre les dispositions des BCR et les lois et réglementations locales afin de déterminer les actions appropriées. Nous consulterons les autorités de protection des données de l'EEE en cas d'incertitude juridique.



## F. Mises à jour du présent document

Nous ajusterons ce document pour refléter toute modification apportée aux BCR. Nous préciserons la date de la dernière révision de ce document ainsi que les dates et les raisons de tout changement.

Version	Date de révision	Raison des changements
2.0	2023-01-01	Mise à jour pour refléter la séparation entre les règles d'entreprise contraignantes d'Allianz (BCR), qui restent le mécanisme légalement reconnu pour légitimer et faciliter les transferts de données à caractère personnel au sein du groupe Allianz, et le Standard sur la protection des données personnelles d'Allianz, qui reste la norme interne pour les exigences minimales de conformité en matière de confidentialité et de protection des données.

Si vous avez des questions concernant les BCR, veuillez contacter notre responsable de la protection de la vie privée à l'adresse [GoodPrivacy@allianz.com](mailto:GoodPrivacy@allianz.com).